

N° DEC.22.071



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC.22.071 - Contrat avec la Société Times Squares.

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n° 20.033 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat proposé par la Société Les Grands Théâtres, sise 1 La Sentelle Sud « La Roussière », au Mesnil-en-Ouche (27270), représentée par Monsieur Jérôme FOUCHER, Gérant,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un contrat avec la Société Les Grands Théâtres pour une représentation du spectacle « Times Square », organisé le samedi 25 mars 2023 à 20H30 au Centre culturel Picasso, rue Guy de Maupassant 95370 Montigny-lès-Cormeilles,

DECIDE de signer ledit contrat avec la Société Les Grands Théâtres,

PRECISE que la dépense d'un montant de 19 000 euros HT, soit 20 045 euros TTC, sera inscrite au budget 2023 du service de l'Action Culturelle.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 5 juillet 2022.



Jean-Noël CARPENTIER
Maire